

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FILLINGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

EN DATE DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président du CCAS.

Date de la convocation : 6 juin 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 6
- votants : 7

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, **DEVILLE** Alexandra, **DUNAND** Philippe, **FOREL** Bruno, **GUIARD** Jacqueline, **JANIN** Jean-Louis, **MANSAY** Laurent.

EXCUSES : Madame **FOLLEA** Dominique qui donne procuration à Madame **GUIARD** Jacqueline.

ABSENTS : Mesdames, Messieurs, **BALFROID** Stéphanie, **CHENEVAL** Alexia, **DEGORRE** Luc, **DUBOIS** Gaëlle, **PUVILLAND** Nathalie, **RULLIER** Claude.

Madame **GUIARD** Jacqueline est élue secrétaire.

N° 01 - 06 - 2024

Compte-rendu de Monsieur le Président des décisions prises par lui, entant qu'autorité délégitaire en application de l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale que par délibération en date du 30 juillet 2020, il avait été autorisé à utiliser l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, à charge pour lui d'en rendre compte à la réunion la plus proche.

En application de l'article R 123-22 dudit code, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par lui en tant qu'autorité délégitaire, à savoir :

qu'en application de l'alinéa 1 l'autorisant à « Attribuer des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ; à savoir secours en argent et règlement direct des fournisseurs dans la limite maximale de 500 € par secours, après étude de la situation du demandeur ou après avis de l'assistante sociale du secteur », il a donné son accord - pour un secours en règlement direct des fournisseurs - auprès de SUCOM France – Cabinet spécialisé en autisme - Le panoramique – 1 rue Maréchal Leclerc – 74 300 CLUSES pour :

Madame :

- 50% d'un bilan de recherche de diagnostic TSA (550€) soit 275,00€

Pour copie conforme, Fillinges le 25/06/2024

Transmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 26/06/2024

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.

Le Président,
Bruno FOREL.



Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception par transmission en
Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication, le